

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel ouvre une instruction à l'égard de "C'est vous qui le dites"

■ En s'emparant de la thématique du viol le 12 janvier dans son émission sur VivaCité, Benjamin Maréchal avait créé la polémique.

Benjamin Maréchal

Animateur sur VivaCité.

Les propos de Benjamin Maréchal et de certains de ses invités durant le débat organisé sur la thématique du viol, en janvier dernier, posaient donc bien question.

Par voie de communiqué, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a fait savoir ce vendredi qu'il a décidé d'ouvrir une instruction "conjointe" avec le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) relative à l'émission "C'est vous qui le dites" diffusée le 12 janvier 2018 sur VivaCité.

L'émission proposait un débat autour des propos polémiques tenus par Brigitte Lahaie sur BFM TV, débat qui était annoncé comme suit sur le site de la RTBF : *"On peut jouir lors d'un viol, je vous signale. Brigitte Lahaie l'a dit hier sur BFMTV. Vous lui répondez quoi ?"*

Quelque 45 plaignant(e)s se sont adressé(e)s au CSA pour dénoncer le choix de la question posée par l'émission et les propos tenus sur antenne. Après écoute, le Secrétariat d'instruction du CSA estime que ces éléments sont *"susceptibles de porter atteinte au respect de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes"*. Certaines plaintes mentionnent en particulier les interventions d'une journaliste invitée sur le plateau et soulèvent donc potentiellement un enjeu de déontologie journalistique.

Le Secrétariat d'instruction du CSA a adressé les plaintes concernées au Conseil de déontologie journalistique de manière à recueillir son avis préalable. Il traitera l'ensemble du dossier dès réception de l'avis du CDJ.

Citoyens et politiques

L'émoi provoqué par l'émission n'avait pas seulement touché les citoyens. Deux ministres, Jean-Claude Marcourt (PS), en charge des Médias, et Isabelle Simonis (PS), ministre de l'Égalité des chances, avaient choisi d'interpeller Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF.

La chaîne publique avait d'ailleurs choisi de présenter ses excuses à son public en regrettant *"que l'énoncé même du sujet ait heurté la sensibilité de nombreuses personnes, créé des amalgames et une ambiguïté sur la portée éditoriale de l'émission et par là même la position du service public"*.

Quant à Benjamin Maréchal, animateur vedette de VivaCité, après avoir rappelé que tous les sujets de débats étaient validés par sa hiérarchie, il annonçait le lundi suivant, sa volonté *"réaffirmée"* de prendre du recul et de réfléchir à l'avenir de son émission. Toujours présente dans la grille de VivaCité, "C'est vous qui le dites" est désormais animée par Cyril Detaeye.